

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 12 octobre 2021

PARTICIPANTS

Etaient présents :

- Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération et d'action culturelle,
- M. Yvan SCHMITT, Proviseur,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE (via Zoom),
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- Mme Solène LE DOZE, Présidente du Bureau de l'APE,
- Mme Déborah FROISSARD, Vice-Présidente du Bureau de l'APE,
- M. Antoine BERTOUT, Trésorier du Bureau de l'APE,
- Mme Pascale DEVISME, Secrétaire du Bureau de l'APE,
- Mme Anna CHENEL, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Julie MAIRE, membre du bureau de l'APE (via Zoom),
- M. Jean MAURY, membre du Bureau de l'APE,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- Mme Laurence BARRET, représentante des enseignants du secondaire (via Zoom),
- M. Alain GROLET, représentant des enseignants du primaire.

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- Mme Magosha FRÉQUELIN, Attachée de coopération pour le français,
- Mme Faye DO, membre du Bureau de l'APE.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Marine SIMON, assistante du Bureau de l'APE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 15h15

Heure de fin : 17h15

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- 1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion et de la composition du nouveau bureau de l'APE**
- 2. Validation du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2021**
- 3. Signature de la Charte de la Réunion plénière avec le Bureau de l'APE**
- 4. Déclarations de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants**
- 5. Rentrée et protocole sanitaire**

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

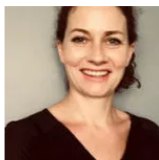
6. Point finances, plan de redressement et vision à long terme pour le LFIB
7. Point communication
8. Point RH
9. Commission AES
10. Divers
 - Mise à jour des statuts du Bureau de l'APE
 - Transport scolaire et rôle du Bureau de l'APE
11. Date de la prochaine Réunion plénière avec les membres du Bureau de l'APE

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION ET DE LA COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU DE L'APE

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

Mme LE DOZE, Présidente du Bureau de l'APE, remercie Henri DE REBOUL pour son investissement dans son rôle d'ancien Président du Bureau de l'APE et accueille M. Antoine BERTOUT, nouvel élu au Bureau de l'APE. Pour cette année 2021-2022, les membres du Bureau se sont répartis les missions comme suit :

Parents élus du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves 2021-2022



Solène LE DOZE

Présidente

Commission Communication



Déborah FROISSARD

Vice-Présidente

Commission Ressources Humaines
Commission AES
Personne relais avec le Conseil
d'Établissement et le Conseil d'École



Antoine BERTOUT

Trésorier

Commission Finances
Commission Transports
Soutien sponsoring



Pascale DEVISME

Secrétaire

Commission Ressources Humaines
Commission Cantine
Personne relais avec le Conseil
d'Établissement et le Conseil d'École
Point focal pour les aspects
environnementaux et de
développement durable



Anna CHENEL

Commission Transports
Soutien sponsoring



Faye DO

Commission Cantine
Point focal Relations publiques
Franco/Thaï



Julie MAIRE

Commission Finances



Jean MAURY

Commission Travaux/Achats
Point focal Relations institutionnelles

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le Bureau de l'APE a comme ambition cette année de travailler dans une optique plus collaborative, notamment pour la Présidence du Bureau, donc les missions seront partagées entre Mme LE DOZE et Mme FROISSARD.

Un appel à parents volontaires pour apporter leur expertise sur des sujets spécifiques a été lancé et des discussions sont en cours pour les intégrer au sein des commissions de travail. Le nouveau Bureau de l'APE prévoit de se réunir régulièrement, et demande à ce que la communication entre ses membres et l'administration du LFIB soit organisée par sujet, et que Mme LE DOZE, Mme FROISSARD et M. BERTOUT soit tenus informés de toute décision ou projet sortant de l'ordinaire.

M. BERTOUT et M. MAURY font part de leur intérêt pour rejoindre la Commission numérique. Cette commission est un lieu de discussion entre les enseignants, le responsable du service IT et la direction sur les souhaits et besoins en termes d'outils et d'équipements numériques. Des progrès et des améliorations sont à mettre en œuvre sur cette question, pour soutenir et accompagner au mieux le projet pédagogique, tout en gardant à l'esprit un nécessaire ralentissement des investissements.

Mme LE DOZE, Présidente et Mme FROISSARD, Vice-Présidente représenteront le Bureau de l'APE lors des Conseils d'Établissement.

2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2021

Le compte-rendu de la réunion du 15 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

3. SIGNATURE DE LA CHARTE DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

La Présidente rappelle que cette charte a fait l'objet d'un travail de mise à jour l'année dernière, suite aux changements dans les modalités de gouvernance et dans les attributions du Bureau de l'APE. L'appellation « Réunion plénière avec le Bureau de l'APE » a été acceptée par tous les membres de cette instance.

Une remarque est faite sur l'utilisation du masculin ou du féminin pour les appellations de poste ou de rôle qui seront probablement amenées à changer (Président/Présidente, Directeur/Directrice). Il est décidé que les appellations seront écrites de manières plus génériques.

La signature de la charte est reportée à la prochaine réunion plénière.

4. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

5. RENTRÉE ET PROTOCOLE SANITAIRE

Concernant le protocole sanitaire, M. REAUD, School Manager, rappelle que celui-ci a été communiqué aux parents d'élèves lors de la réunion plénière qui s'est déroulée en Zoom le 16 septembre dernier, ainsi qu'aux personnels par email. Ce protocole sanitaire n'a pour le moment suscité ni retours, ni remarques.

A la date du 12 octobre, le dossier de demande dérogatoire du LFIB pour une reprise de l'enseignement en présentiel est en cours de traitement par les autorités compétentes (département de la santé de la ville de Bangkok). C'est à ce jour la dernière étape avant une éventuelle autorisation de reprise en présentiel, qui pourrait être précédée d'une visite de contrôle des autorités sanitaires. Pour rappel de l'historique, le dossier de demande a été déposé le 17 septembre, mais le processus a connu entre-temps plusieurs modifications (nouvelles étapes, changements d'autorités compétentes pour l'administration du dossier, nouvelles demandes, etc.). L'équipe administrative du LFIB est en discussion permanente avec l'OPEC (Office of the Private Education Commission) qui pourra leur annoncer le plus rapidement possible la décision d'autoriser la reprise des cours en présentiel. Mais il n'y a pour l'instant aucune visibilité sur le calendrier.

M. REAUD précise qu'après l'annonce de l'autorisation de reprise en présentiel, le LFIB prévoit un délai de 48h pour être opérationnel et accueillir les élèves sur place (pour préparer la cantine, le transport scolaire, pour réaménager les emplois du temps, permettre aux familles qui ne sont pas sur Bangkok de revenir, etc.).

Des tests antigéniques accompagnés d'une attestation sur l'honneur à remplir par les parents ont été envoyés à toutes les familles. Ce test sera à faire avant la réouverture, puis chaque semaine pour tous les élèves et tous les personnels. Les adultes extérieurs ne sont pas concernés, car aucun adulte extérieur au LFIB ne sera autorisé à rentrer dans l'enceinte de l'établissement pendant le temps scolaire.

La Présidente souligne le fait que la position du transporteur scolaire Blue Jade n'est pas intégrée dans le protocole sanitaire ce qui constitue une vraie faiblesse dans celui-ci.

Elle pose également la question du choix d'un test à prélèvement nasal plutôt qu'un test à prélèvement salivaire, qui serait plus facile à réaliser sur les enfants. Le School Manager répond que seulement les tests à prélèvement nasal sont autorisés pour le moment dans le cadre de « Bangkok Sandbox ».

La Vice-Présidente demande si une réponse négative à la demande de dérogation remettrait également en cause une réouverture au 1^{er} novembre (le gouvernement thaïlandais ayant annoncé une réouverture de toutes les écoles au 1^{er} novembre). Le School Manager répond que non, qu'il sera toujours possible de redéposer un dossier de demande, et précise que, même au 1^{er} novembre, les écoles devront toujours réaliser des démarches de demande pour pouvoir organiser la venue des élèves sur place. Il ajoute que les processus de demande de reprise en présentiel sont susceptibles de continuer à évoluer dans les jours et les semaines qui suivent (pour l'instant ce sont les provinces qui sont décisionnaires).

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

L'équipe administrative du LFIB reste mobilisée lors des vacances d'octobre pour répondre à toute demande des autorités thaïlandaises.

Mme LE DOZE remercie la direction pour son travail sur ce protocole sanitaire et sa gestion du processus administratif associé. Elle remercie également l'Ambassade de France en Thaïlande pour sa campagne de vaccination à destination des ressortissants français et de leurs conjoints. Elle demande à Mme la Conseillère de Coopération et d'action culturelle si des doses de vaccin sont prévues pour les enfants qui vont avoir 12 ans dans les semaines et les mois qui suivent. Mme LUBIN répond que de nouveaux vaccins doivent être livrés et que des créneaux de vaccinations sont ouverts jusqu'à début décembre. L'Ambassade de France en Thaïlande reste mobilisée sur ces questions, et rappelle que la disponibilité des vaccins dépend de Santé Publique France et des possibilités de stockage (temps de stockage limité pour les vaccins à ARN messenger). M. REAUD ajoute que le gouvernement thaïlandais pourra peut-être également d'ici les semaines à venir fournir des vaccins pour les ressortissants étrangers.

Le Proviseur informe que tous les personnels ont reçu deux doses de vaccins, et rappelle qu'il n'y a pas d'obligation vaccinale des élèves. Il ajoute que la rentrée de septembre 2021 a été difficile du fait de la situation sanitaire, et a entraîné le départ de nombreuses familles ainsi que des désinscriptions temporaires d'élèves (77 familles ont décidé de commencer la rentrée en dehors de la Thaïlande, ce qui représente 130 élèves qui n'étaient pas présents à la rentrée).

6. POINT FINANCES, PLAN DE REDRESSEMENT ET VISION À LONG TERME POUR LE LFIB

Suivi du plan de redressement :

M. MONIER, Directeur administratif et financier présente le suivi du plan de redressement, initié par son prédécesseur M. BARTHEZ, en commentant les lignes marquées comme « non fait ». A noter que la grande majorité des postes de dépenses désignés comme ceux sur lesquels il fallait faire des économies ont été effectivement réduits.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Actions	Dept	Montant	
Coordinateur de langue	Primaire	1,656,000	FAIT
Structure 3 classes	Secondaire	1,560,000	NON 4 classes
Rationalisation Activité Pédagogique	Primaire	1,250,000	FAIT
Rationalisation Activité Pédagogique	Secondaire	1,250,000	FAIT
Heures coordination PE / PL	Primaire	931,000	FAIT
Tarification Orthophonie	Administration	700,000	FAIT
Renegotiation Nettoyage - Atalian	Administration	500,000	FAIT
Reprographie - Quotas	Administration	500,000	a revoir
EMC	Secondaire	360,000	FAIT
Fermeture LLCE	Secondaire	240,000	FAIT mais pas LLCE mais HGSCP
Tarification vacataire	Primaire	300,000	FAIT
Poste IT	Administration	260,000	FAIT
Conformite des reduction FS Resident	Administration	250,000	FAIT
Re-entry visa	Administration	245,000	FAIT
Paieiment DPI Resident	Administration	200,000	NON
Pest Control	Administration	185,000	FAIT
MLO	Secondaire	160,000	NON
LV3 Espagnol	Secondaire	160,000	FAIT
LV3 Mandarin	Secondaire	160,000	FAIT
Nettoyage des climatiseurs	Administration	150,000	FAIT
LVA	Secondaire	120,000	FAIT
Renegotiation Securite -SDS	Administration	100,000	FAIT
Facturation AVS	Administration	100,000	FAIT pas dans le sens initial
Maintenance Système incendie	Administration	88,000	EN COURS
Grec CNED	Secondaire	80,000	FAIT
Laboratoire analyse eau	Administration	50,000	FAIT
Materiel pédagogique	Administration	-	
Materiel Informatique	Administration	-	
Equipement de classes	Administration	-	
Recrutement	Administration	-	
Impayees	Administration	-	
Poste AVS	Administration	-	LES AVS ne sont plus gérés par le LFIB, mais directement par la famille
Aide Maternelle	Primaire	-	
Adaptation des classes aux effectifs	Primaire	-	
IMPACTS TOTAL		11,555,000	

Structure à 3 classes : cette ligne concerne les 5^{èmes} pour lesquels une interrogation subsistait, à savoir faire trois classes à 25 ou 26 élèves, ou 4 classes. Les derniers chiffres de prévisions d'effectifs plutôt satisfaisant ont amené à faire le choix de rester à 4 classes pour ce niveau. La Direction a anticipé d'éventuelles contraintes sanitaires et a décidé de ne jamais dépasser 25 élèves par classe.

Reprographie – quotas : l'enseignement en distanciel a impliqué un nombre moindre de photocopies réalisées. Un suivi individualisé du volume de consommation est en place, la question des quotas de photocopies est en cours de discussion avec les enseignants. Il est nécessaire de déterminer un mode opératoire qui fasse consensus, la photocopie étant un outil pédagogique, une vision trop abrupte pourrait nuire à la qualité des enseignements.

Au secondaire, Humanités et Littérature n'a pas été ouvert pour cette rentrée.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Remboursement des Droits de Première Inscription (DPI) par les résidents : une facturation rétroactive de ces arriérés par le LFIB aux résidents concernés, n'est pas possible sur le plan juridique, car c'est l'AEFE qui verse cet avantage aux résidents, et c'est donc à l'AEFE d'émettre un ordre de reversement et de percevoir ce trop-versé, et non au LFIB. Les nouveaux résidents ne sont plus concernés par cette situation (pas d'avantages sur les DPI pour les nouveaux résidents qui perçoivent l'aide de l'AEFE).

Maîtrise de la Langue Orale (MLO) : il était estimé qu'il y allait avoir un groupe de MLO en moins cette année car il n'était plus obligatoire pour les élèves de choisir une option, mais il y a eu un nombre important de candidatures spontanées, ce qui a entraîné l'ouverture d'un groupe de MLO.

Facturation des AVS : l'idée était de refacturer aux familles le montant des avances sur salaire qui avaient été accordées par le LFIB aux AVS. Dans son application, cette idée a été inversée car les familles ont droit à un montant de bourses pour financer leur AVS. La convention a donc été changée pour permettre le versement de la bourse à la famille, et c'est ensuite la famille qui doit verser le salaire négocié avec son AVS. Le LFIB n'étant désormais plus partie prenante, il n'y a plus la problématique d'une éventuelle requalification en contrat de travail. Il y a cependant un contrôle régulier sur les volumes d'heures effectués pour suivre le travail des AVS, avec un système de versement mensualisé du montant de la bourse. Cela concerne uniquement les familles boursières.

Projection de l'exécution budgétaire au 31/12/2021 :

Le Directeur administratif et financier explique qu'il sera amené à faire évoluer la présentation actuelle du budget vers un cadre AEFE, qui correspondra plus au cadre qui est voté de manière officielle. Certaines lignes budgétaires gagneront également à être présentées différemment pour plus de compréhension et de clarté : par exemple la masse salariale qui ici regroupe les contrats locaux et une partie du personnel résident, car il serait plus intéressant pour les élus au Bureau de l'APE, en tant que membres de la commission RH, de suivre de manière distincte le montant et la volumétrie des contrats locaux qui sont eux directement payés par le LFIB.

Pour le budget 2022, un nouveau cadre sera donc proposé par M. MONIER à la commission finance, qui sera plus conforme à celui que les parents élus doivent signer.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

DEPENSES	COFI 2020	BR 2021	COFI 2021 ESTIME	ECART COFI-BR 2021	Observations
MASSE SALARIALE	198,210,893.90	200,360,000.00	195,303,000.00	-5,057,000.00	attente facture définitive AEFE
BOURSE AEFE	27,806,350.35	28,000,000.00	28,000,000.00	0.00	
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30,613,856.72	30,739,000.00	40,000,000.00	9,261,000.00	provision severance day non prise en compte au niveau du BR
REDUCTION FRAIS DE SCOLARITE	20,733,691.25	23,575,000.00	21,726,895.00	-1,848,105.00	
CONTRIBUTION AEFE	15,763,948.51	15,228,000.00	15,228,000.00	0.00	attente facture définitive AEFE
LOYER TERRAIN	10,114,227.06	10,370,000.00	10,370,000.00	0.00	
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	17,944,780.45	16,112,000.00	20,588,439.17	4,476,439.17	dont renforcement crédits Test antigéniques et crédits PPMs
RESTAURATION SCOLAIRE	10,506,561.39	10,400,000.00	6,325,000.00	-4,075,000.00	
CREANCES IRRECOURVABLES		2,645,000.00	2,643,521.00	-1,479.00	
CREDITS PEDAGOGIQUES	9,373,624.12	7,154,890.00	7,455,000.00	300,110.00	
MAINTENANCE	4,464,869.09	3,844,500.00	4,516,496.27	671,996.27	
INFORMATIQUE	2,546,931.31	3,190,000.00	2,459,000.00	-731,000.00	
ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRE	3,964,519.79	2,600,000.00	1,400,000.00	-1,200,000.00	
CONSULTANT	1,940,457.52	1,405,000.00	2,030,000.00	625,000.00	
SERVICES		940,000.00	725,000.00	-215,000.00	
COMMUNICATION	860,017.84	400,000.00	400,000.00	0.00	
ASSOCIATION SPORTIVE	1,054,975.30	350,000.00	350,000.00	0.00	
DONATION FFE	19,500,000.00	19,500,000.00	19,500,000.00	0.00	
TOTAL	375,399,704.60	376,813,390.00	379,020,351.44	2,206,961.44	

BR 2021 : Budget réalisé 2021 et **COFI 2021 ESTIME** : atterrissage budgétaire au 31/12/2021

Masse salariale : la projection du montant des dépenses concernant la masse salariale est plutôt satisfaisante au regard du budget rectificatif (colonne « BR 2021 »). M. MONIER note cependant que le montant de la facturation définitive de l'AEFE pour les résidents n'est pas encore connu (système d'avance puis facturation définitive qui prend en compte la réalité des personnels, leur évolution et avantages). Il est souligné que les frais de quarantaine des personnels en contrat local ne sont pas pris en charge par le LFIB (pour les résidents et expatriés il y a une avance faite par le LFIB et qui est ensuite remboursée par l'AEFE), sauf pour les nouveaux recrutés quand cela est nécessaire.

Réduction des frais de scolarité : il y a au LFIB une volonté d'accompagner les familles et les personnels pour le paiement des frais de scolarité, qui se manifeste par un volume de réduction important de ces frais (famille nombreuse à partir de 2 enfants par exemple).

Contribution AEFE : dans cette contribution, une partie vient financer la retraite des résidents. Il serait pertinent de scinder les lignes pour une meilleure visibilité de ce qui est financé au niveau de l'AEFE. M. MONIER informe les membres que l'AEFE réfléchit à une nouvelle forme de contribution, qui serait plutôt une contribution unique en fonction du chiffre d'affaires de l'établissement.

Administration et logistique : cette ligne est en dépassement, à noter en particulier l'achat des tests antigéniques pour 1 million de THB, pour lesquels il n'y a pour le moment pas d'aide financière de l'AEFE. Il a été également ajouté des dépenses prévisionnelles liées à la mise en œuvre du nouveau plan de protection et de mise en sûreté, construit en concertation avec l'Ambassade de France en Thaïlande, qui vise à doter l'établissement en eau et en nourriture pour palier à un éventuel confinement d'élèves sur place en réponse à une situation d'urgence (risque industriel, etc.).

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Cette projection a été réalisée avec l'idée d'une reprise en présentiel au 1^{er} novembre, pour avoir une idée du point d'arrivée budgétaire au 31 décembre 2021.

Recettes 2021 :

RECETTES	COFI 2020	BR 2021	COFI 2021 ESTIME	ECART COFI-BR 2021	Observations
FRAIS DE SCOLARITE	288,867,666.87	297,650,000.00	291,899,029.94	-5,750,970.06	Sous estimation au BR des droits de première inscription
BOURSES	27,806,350.35	28,000,000.00	28,000,000.00	0.00	
SUBVENTION AEF / FFE	22,745,318.67	19,500,000.00	19,500,000.00	0.00	
RESTAURANT SCOLAIRE	10,979,217.21	11,300,000.00	6,600,000.00	-4,700,000.00	
AES	3,899,966.34	2,000,000.00	500,000.00	-1,500,000.00	(remboursement effectif à hauteur de 973 578 THB)
SERVICES	1,819,017.34	1,360,000.00	2,769,000.00	1,409,000.00	
INTERETS	1,432,276.65	1,450,000.00	1,200,000.00	-250,000.00	
LOCATION / PARKING	758,305.90	1,818,000.00	1,178,000.00	-640,000.00	
ASSOCIATION SPORTIVE	309,020.94	350,000.00	250,000.00	-100,000.00	
TOTAL	358,617,140.27	363,428,000.00	351,896,029.94	-11,531,970.06	

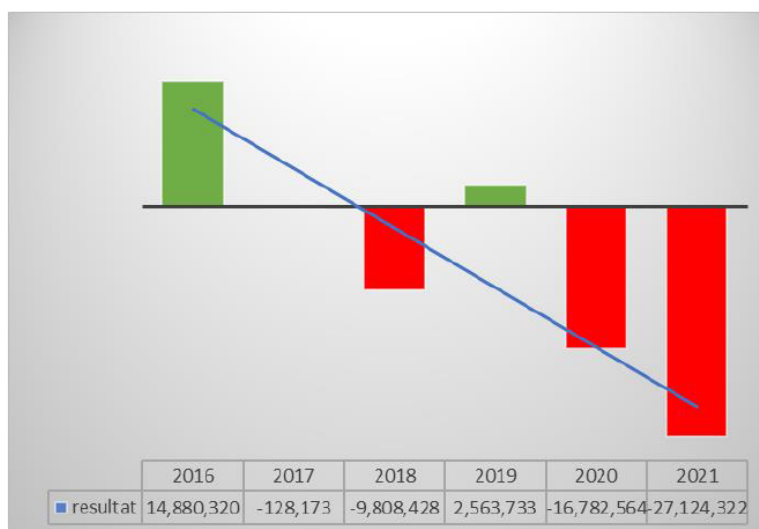
Il était prévu au budget rectificatif 2021 pour les frais de scolarité un montant de 297,650,000 THB, et la réalisation sera de 291,899,000 THB. Malgré la chute d'effectifs, il y a eu une sous-estimation des DPI qui compense le manque sur les frais de scolarité de cette rentrée.

Le déficit des AES s'explique par le remboursement des activités qui n'ont pas eu lieu.

Projection du résultat 2021 :

Le résultat estimé pour l'année 2021 se chiffre aujourd'hui à -27,124,321 THB (contre un résultat de -13,385,390 THB prévu au budget rectificatif 2021).

Evolution du résultat depuis 2016 :



Le résultat continuera à être négatif en 2022. Il y a actuellement 836 élèves facturés, contre 948 de prévus au budget initial. La question se pose désormais du retour en janvier 2022 des élèves désinscrits. Une réflexion est à mener en commission finance de manière à équilibrer au mieux le budget 2022, mais surtout pour se projeter sur le budget 2023.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le Directeur administratif et financier estime qu'un minimum de 20 à 25 millions d'augmentation des frais de scolarité est nécessaire pour équilibrer les exercices, ce qui ne résout pas les problématiques du LFIB dans dix ans. Cette augmentation s'entend soit en taux (montant des frais de scolarité), soit en assiette (nombre d'élèves inscrits). Mme MAIRE intervient pour rappeler que l'augmentation du taux des frais de scolarité est un levier qui a déjà été mis en œuvre. M. MONIER répond que les frais de scolarité devront augmenter d'une manière ou d'une autre pour permettre le retour à une situation financière stable en 2023.

Cette année, des dépenses ont été gelées en conséquence de l'EAD, mais ces limitations ne pourront pas être maintenues lors de la reprise de l'enseignement en présentiel. Un gros travail de repositionnement sur les dépenses poste par poste a déjà été fait. Mais, en agissant uniquement sur les dépenses, le plan de redressement adopté précédemment n'est pas suffisant sans prendre des mesures plus contraignantes (personnels, activités pédagogiques, etc.).

Concernant les impayés, le Directeur administratif et financier précise que 7 millions de THB ont été récupérés sur 16 millions de THB d'impayés. Il est nécessaire de se doter d'outils beaucoup plus actifs sur le plan du recouvrement.

Il est rappelé qu'un contexte déficitaire récurrent peut contraindre l'OPEC à intervenir (tutelle financière). Bien que le LFIB dispose d'une trésorerie suffisante pour encaisser ces déficits, celle-ci se réduit au fur et à mesure des exercices déficitaires. Mais il est surtout important de préparer à l'avenir du LFIB qui va nécessiter des moyens financiers plus conséquents (croissance régulière de la masse salariale, loyer en augmentation ou peut-être un emprunt si déménagement de l'établissement). Pour le Directeur Administratif et financier, il faut envisager une action sur les recettes tant sur les frais de scolarité que sur les effectifs, avec pour objectif de dégager de 40 à 45 millions de THB par an.

L'action sur les frais de scolarité :

Une première proposition concerne une nouvelle augmentation des frais de scolarité. Des solutions mixtes peuvent être trouvées, car cette augmentation ne serait pas sans conséquences, par exemple pour les élèves boursiers à taux partiels. De plus, la dernière augmentation des frais de scolarité avait été approuvée par les parents élus sous réserve qu'il n'y aurait pas d'augmentation supplémentaire totale sur 2 ans des frais de scolarité de plus de 3%. Le Proviseur précise qu'il est entendu qu'il n'y aura pas d'augmentation aussi brusque.

Une seconde proposition serait la création d'une nouvelle catégorie de payeurs « sociétés ». A ce jour, les frais de scolarité de 154 élèves sont directement pris en charge par les entreprises qui emploient un de leur parent (cela représente 18% des effectifs). Il pourrait également y avoir au sein de cette catégorie un tarif légèrement supérieur à celui « étranger

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

tiers », à noter que pour les élèves étrangers tiers (12 élèves sur les 154) dont les frais de scolarité sont facturés au nom d'une entreprise.

L'action sur les effectifs :

Sur cette question de l'augmentation des effectifs, des actions sont à mener, notamment en direction du public thaïlandais. Il est nécessaire de réfléchir à ce que le LFIB souhaite offrir à ce public, et ce qu'il est en capacité de lui proposer. Accueillir des élèves allophones implique des frais supplémentaires pour répondre à des attentes pédagogiques différentes de celles d'élèves francophones. Pour illustrer cette idée, Mme LUBIN évoque l'Ecole Suisse de Bangkok qui a fait le choix de ne pas accueillir plus de 30% d'élèves de nationalité autre pour garder leur attractivité. Mme FROISSARD ajoute qu'accueillir un plus grand nombre d'élèves thaïlandais non francophones implique nécessairement des coûts supplémentaires, notamment par l'embauche de plus d'enseignants de Français Langue Etrangère, et ces coûts doivent être calculés.

M. MONIER souligne qu'une augmentation des effectifs est indispensable pour pouvoir à terme dégager des économies d'échelle. Il faut cependant définir sur quel niveau de la scolarité axer la communication du LFIB pour recruter plus d'élèves, et définir un public spécifique. Faire connaître l'attractivité du LFIB par un renforcement de ses actions de communication est un levier majeur dans cette recherche d'augmentation des effectifs.

M. MAURY évoque les possibilités de sponsoring, déjà évoquées au cours des réunions précédentes. Le Directeur administratif et financier répond que la proposition de création d'un « tarif société » entre également dans cette démarche de sponsoring.

Mme LE DOZE intervient pour demander à ce que soit étudiée une stratégie du LFIB à moyen et long terme. En prenant en compte le fait que les projections d'effectifs ne sont pas atteintes, il serait pertinent de se demander qu'elle pourrait être alors la stratégie du LFIB pour pallier cette situation. Car la communication et le sponsoring ne peuvent être utiles qu'au service d'une stratégie générale. En suivant une vision à long terme, il faudrait mener un travail approfondi pour faire des économies structurelles à tous les niveaux, en gardant un équilibre entre ces économies et l'ambition d'une pédagogie de qualité. Cette stratégie doit être construite en fonction des effectifs réels, et non d'une projection d'un nombre d'effectifs qui ne se réalise pas. Mme LUBIN ajoute que le lycée a initialement été construit pour accueillir 1200 élèves.

Le Proviseur souligne que cette réflexion est aussi liée au dossier de l'immobilier. Si le LFIB est amené à quitter son emplacement, une réflexion peut s'engager sur un éventuel changement de modèle ou sur la question de la mutualisation avec d'autres écoles.

Mme FROISSARD évoque par exemple la possibilité d'un partenariat pour la création d'un collège ou lycée européen. Cette piste a été explorée, une visite a eu lieu à l'école Suisse de Bangkok (Swiss School Bangkok) mais celle-ci a renouvelé son partenariat avec la Ruamrudee International School pour 20 ans. De plus, la création d'un campus européen

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

n'est pas envisageable à l'intérieur de Bangkok car les terrains disponibles sont trop petits et trop chers.

Sur la situation immobilière du LFIB, le School Manager informe les membres que les propriétaires du terrain actuel ont donné un accord de principe pour le renouvellement du bail (le bail actuel prend fin en 2032). Des recherches et des négociations sont à préparer pour définir un futur prix de location. Cependant, le LFIB continue d'explorer des possibilités de déménagement dans le cas où les négociations n'aboutissent pas. Mme LUBIN précise que la législation thaïlandaise impose un terrain d'un minimum de 5 rai pour accueillir une école de la maternelle à la Terminale. Toutes les pistes sont à ce jour étudiées (séparation des entités, partenariat avec d'autres écoles, etc.) en parallèle des négociations avec le propriétaire du terrain actuel.

M. BERTOUT pose la question d'une restructuration de l'établissement dans une version plus petite avec moins d'élèves si la situation continue à se dégrader, pour pouvoir faire des économies d'échelle, et ensuite redévelopper le LFIB en accompagnant l'amélioration de la situation. Le Directeur administratif et financier répond qu'une restructuration en ce sens aurait des conséquences très lourdes en termes de personnel, et que le seuil d'effectifs à 950 élèves est atteignable en 2023. Le Proviseur ajoute qu'une réduction de la structure pédagogique sur un temps défini n'est pas envisageable, l'école fonctionnant par cohorte, c'est-à-dire qu'un groupe d'élèves entre à un certain âge et va ensuite monter de classe en classe.

L'idée d'une répartition des niveaux sur différents sites est également évoquée, en particulier pour la maternelle (partenariat avec des écoles existantes, aménagement de la maternelle sur un site plus accessible dans le centre de Bangkok). Le Proviseur souligne que la perte des effectifs en maternelle s'explique aussi par une offre d'enseignement pour les petites classes qui s'est développée dans le centre de Bangkok et qui promeut un enseignement bilingue français/anglais.

Le School Manager rappelle aux membres le calendrier défini sur la situation immobilière du LFIB :

- fin décembre 2021 : 3 options sélectionnées (dont l'une sera de rester sur le terrain actuel) ;
- fin décembre 2022 : choix final et signature des documents nécessaires.

7. POINT COMMUNICATION

La Présidente rappelle que des enquêtes ont été faites auprès des parents, mais il n'y a pas eu encore de stratégie définie pour la mise en œuvre d'actions de communication. C'est notamment le cas pour le site internet du LFIB qui est à développer et à améliorer.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Les priorités cette année sont mises sur le travail autour du sponsoring, avec l'appui d'un consultant, pour venir en soutien à la situation financière du LFI, ainsi que sur le développement d'un nouveau site internet.

8. POINT RH

Le Proviseur présente les changements au sein des ressources humaines de l'établissement. La réunion plénière avec le Bureau de l'APE accueille deux nouveaux membres : M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires et M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier.

Pour l'élémentaire, il y a eu en cette rentrée un repositionnement sur le poste de coordinateur de langues, l'accueil de trois nouveaux professeurs des écoles en primaires, de deux nouveaux professeurs d'anglais, et de deux nouveaux professeurs de thaï. Un nouveau recrutement est également intervenu récemment suite à un départ pour raisons personnelles. Pour le secondaire, quatre nouveaux enseignants ont été recrutés (anglais (2), français, mathématiques). Une adaptation des heures a dû être mise en œuvre en histoire-géographie suite au renoncement à son poste le jour de la pré-rentrée d'une enseignante nouvellement recrutée.

Le Responsable technique a démissionné, son remplaçant est déjà recruté et la passation du poste est en cours.

La Présidente rappelle que les membres élus du Bureau de l'APE sont disponibles pour participer aux processus de recrutement auprès de la direction.

9. COMMISSION AES

Mme FROISSARD informe les membres du projet de proposer certaines activités extra scolaires en ligne pendant l'EAD. Un sondage a été effectué en ce sens auprès des familles par M. FENART, 40 élèves de primaires étaient intéressés par ces activités en ligne. Cependant avec l'annonce d'une reprise prochaine des cours en présentiel, il a été décidé de ne pas les lancer.

La commission travaille en ce moment sur les possibilités de mise en œuvre des AES dans le cadre du protocole sanitaire (en particulier sans interactions entre les différents niveaux de classe). L'application du protocole sanitaire actuel dans la mise en place des AES implique la création de groupes plus petits, la question de l'intérêt financier se pose alors. Il faudra en effet fournir les tests antigéniques aux intervenants et les faire venir au LFIB pour moins d'élèves.

Des brochures explicatives de chaque activité avec des photos des animateurs ont été mises en ligne sur le site internet du LFIB. Ce travail devrait être mieux mis en valeur sur le site internet, les AES étant une très bonne vitrine pour le LFIB. Mme FROISSARD rappelle

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

que pour le moment les AES sont hébergés sur un site externe au LFIB, qui ne fonctionne pas très bien et n'est pas très clair.

Le Directeur administratif et financier ajoute que dans le cadre du travail de modernisation des outils, un logiciel unique de gestion des inscriptions comprenant une application sur smartphone sera mis en place. Cela permettra une meilleure visibilité et l'utilisation d'un seul canal pour regrouper toutes les informations ainsi que l'ensemble des données de facturation. Les AES seront réintégrées dans le service achats, et repasseront par les procédures internes du LFIB.

10. DIVERS

Mise à jour des statuts du Bureau de l'APE :

La Présidente informe les membres qu'un travail de mise à jour du règlement du Bureau de l'APE est à faire, ce dernier étant obsolète depuis les changements dans la gouvernance du LFIB et dans les attributions de la Réunion plénière avec le Bureau de l'APE.

Transport scolaire et rôle du Bureau de l'APE :

La Présidente exprime la volonté du Bureau de l'APE de la mise en place d'une commission Transport pour travailler à pallier le vide de gouvernance sur la question du transport scolaire. Le transport scolaire est un élément essentiel pour le fonctionnement du LFIB, et à ce jour la contractualisation se fait directement entre les parents et la société Blue Jade.

M. BERTOUT ajoute qu'il serait préférable de mettre en place une gouvernance en trois parties (parents – LFIB – Blue Jade). Une réunion a été organisée le 12 octobre avec la société Blue Jade, la direction du LFIB et des parents élus au Bureau de l'APE.

Blue Jade a assuré pouvoir reprendre son service 48h après avoir reçu l'information de la reprise des cours en présentiel. Deux points sont encore à traiter :

- la question du remboursement pour service non rendu : le remboursement à hauteur de 40% annoncé par Blue Jade n'est pas acceptable pour les parents quand aucun service n'a été rendu pendant la période de l'EAD ;

- mise en œuvre du protocole sanitaire dans les navettes : pour qu'il n'y ait pas plus de 5 élèves par navette, Blue Jade a estimé un surcoût de 5000 THB par élève sur deux mois.

Bien que la majorité des parents soit satisfaite du service rendu par la société Blue Jade, le faible taux de remboursement proposé ajouté à une augmentation du prix pour l'application du protocole sanitaire pose problème. Le MOU avec Blue Jade prenant fin cette année, et pour garantir la reprise du service de transport scolaire en même temps que la reprise des cours en présentiel, il est nécessaire de se positionner rapidement sur les négociations à entreprendre avec Blue Jade.

Le Proviseur précise que sur la question de la gouvernance, le LFIB est prêt à assumer la responsabilité de la signature et à négocier avec Blue Jade. L'autre piste étant de constituer l'APE en une association juridiquement constituée.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Il est décidé de proposer à Blue Jade un avenant au MOU pour une extension du contrat sur une durée de 1 an + 1 an, sous réserve de plusieurs conditions :

- un meilleur volume de remboursement en cas de service non rendu ;
- prévoir un remboursement du service si un élève est cas contact ou positif au Covid-19 et ne peut pas se rendre à l'école ;
- un éclaircissement sur les avances de trésorerie qui ont été faites.

Si le contrat cadre dans les relations avec Blue Jade reste un MOU, Mme CHENEL conseille fortement que le prochain cadre juridique soit plus contraignant.

M. BERTOUT demande à ce qu'une communication soit faite à destination des parents pour leur rappeler de prévoir leur solution de transport en prévision d'une reprise rapide des cours en présentiel.

Une réunion de la commission transports est fixée au 14 octobre 10h30.

11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

La prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE est fixée au 23 novembre à 15h.